

Rapports d'expertise de frein pour le nouveau système BPW ECO Disc

Les rapports d'expertise de frein pour le nouveau système BPW ECO Disc sont dès aujourd'hui à disposition sur le site BPW www.bpw.de. Pour les télécharger cliquez dans la rubrique Téléchargements/Expertises sur le document Rapport d'expertise Expertises de freins pour ECO Disc selon ECE R13 et 71/320/ CEE.

Downloads BPW NEWS Forms Test Reports	<p>The suitable brake for every application. The suitable document for every requirement.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #4a6984; color: white;">Title</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #4a6984; color: white;">Test reports according to ECE R13 and 71/320/EWG</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #4a6984; color: white;">Test report for ECO Disc according to ECE R13 and 71/320/EWG ←</td> </tr> </tbody> </table>	Title	Test reports according to ECE R13 and 71/320/EWG	Test report for ECO Disc according to ECE R13 and 71/320/EWG ←
Title				
Test reports according to ECE R13 and 71/320/EWG				
Test report for ECO Disc according to ECE R13 and 71/320/EWG ←				

Il s'agit des deux rapports d'expertise de frein suivants :

1. TSB 3709

Procès-verbal d'essai n° 361-041-08 (avenant 1 et avenant 2)

2. TSB 4309

Procès-verbal d'essai n° 361-040-08 (avenant 2 et avenant 3)

En outre, sur son espace client en ligne, BPW met également à votre disposition des modèles de rapports d'expertises pour les agréments de type.

Ces modèles (certificat d'essai de type 0 sur route) sont valides pour la plupart des types de véhicules du secteur des semi-remorques d'une charge par essieu de 9-10 et ont été établis par les organismes de contrôle TÜV Süd (D), RDW (NL), UTAC (F) et IDIADA (ESP).

Pour de plus amples informations : BPW News 7183902 " Rapport d'expertise modèle en vue de l'homologation du nouveau frein à disque pour remorque BPW ECO Disc".

Pour toute question, nos collaborateurs du service de distribution ou l'un des organismes de contrôle susmentionnés restent à votre entière disposition.

